



# VOTEZ FSU



## Élections aux Comités Techniques Paritaires

(C.T.P.M, C.T.P.R, C.T.P.C d'établissement, C.T.P. Central administration centrale)

### Scrutin du 6 février 2007

**Affirmer et assumer notre mission éducative spécifique dans les activités physiques et sportives et l'éducation populaire, pour développer un service public de qualité !**



L'avenir du MJSVA, reste lié à l'affirmation de sa mission éducatrice. Le sort du MJSVA est en suspens dans le contexte de la réforme de l'Etat. Si les plus optimistes observent que le ministère a pratiquement toujours suivi un parcours chaotique sans jamais disparaître, les questions de sa survie et de sa pertinence restent entières. La tendance dominante est au moins d'Etat, à la restriction de son activité et de ses services, laissant aux collectivités locales la responsabilité de développer de nouvelles compétences ou abandonnant d'autres missions au secteur marchand et à la concurrence dite libre et non faussée. Dans ce schéma le ministère, racorni, s'expose à être pour partie dilué dans les préfectures, pour y gérer quelques dispositifs, y assurer principalement des fonctions de contrôles et de police administrative. Pour autre partie son intervention dans les politiques territoriales et les formations professionnelles peut rapidement relever d'un transfert de missions et des personnels les remplissant vers les régions et départements. La seule alternative est de refonder le ministère en affirmant sa mission éducative nationale spécifique dans les domaines de l'éducation populaire, des activités physiques et sportives, et des loisirs éducatifs.



La FSU revendique la reconnaissance spécifique du MJSVA dans un pôle régional ayant vocation éducative. Cela suppose de remettre en cause la confusion des politiques publiques avec la gestion de dispositifs. Cela implique de sortir du développement d'activités commerciales, des privatisations et partenariats privés les préparant (exemple INSEP). Cela nécessite aussi une conception plus démocratique du management et d'autres considérations que celles de la gestion comptable et de la pseudo rentabilité. La reconnaissance et la valorisation des missions et métiers de tous les personnels, la relance de l'emploi public stable et statutaire sont impératives.


La crédibilité du MJSVA repose également sur les moyens dont il dispose (financiers et intervention de ses personnels) pour assumer son rôle auprès de ses partenaires. Son budget actuel est largement insuffisant, il est par ailleurs tronqué par le biais des moyens alloués au CNDS pour ce qui concerne le sport. La FSU revendique au moins le doublement du budget du MJSVA.

Il faut profondément remanier le fonctionnement des CTPR et CTPE pour débattre en amont de la déclinaison locale des objectifs, des indicateurs, des répartitions d'enveloppes et « ETPT » qui conditionnent de nouvelles réalités et conditions de travail.

Gérard ASCHIERI

**Voter pour la FSU, c'est voter pour une conception du syndicalisme qui n'isole pas les défenses catégorielles de la définition de l'intérêt général.**

Sup.N° 766  
13-01-2007



ORGANE du Syndicat National de l'Enseignement Public - FSU

**EPA - SNASUB - SNEP - UNATOS**

## quelle stratégie pour quelle performance ?

Que la vie associative dépende d'une direction de l'administration centrale du ministère et la « politique » « jeunesse » d'une autre direction est révélateur d'une cohérence aléatoire dans un pays marqué par des approches cartésiennes. Que l'éducation populaire figure toujours dans un intitulé d'organigramme mais qu'elle n'ait aucune réalité politique et de démarche relève en revanche d'une cohérence certaine et sans surprise dans notre contexte administratif et politique. Les bribes de directive nationale d'orientation 2007 en matière de « jeunesse », la stratégie du « projet annuel de performances » la déclinaison de ses axes prioritaires et indicateurs sont un grand moment de langue de bois administrative, pâteuse d'un vocabulaire imbibé de techno dispositifs.



L'année 2007 va être marquée par un rendez-vous politique majeur. Seule l'Autriche ignore encore que le scénario de l'acte III de la prochaine décentralisation, de plus en plus nommée « régionalisation », sera conditionné par l'issue électorale des scrutins du printemps. Nous connaissons déjà deux tendances lourdes pour le scrutin présidentiel qui ne plaident pas pour une survie bien longue d'un ministère « jeunesse et sports », déjà à l'étroit entre le sport spectacle coté en bourse et les compétences grandissantes des collectivités territoriales en matière de politique publique. Le changement de la structure de l'Etat, son atomisation et ses interdépendances européennes, imposent une analyse critique et sans tabou de la situation. Si ce ministère n'existe que par ses aspects régaliens (réglementation, protection) et vaguement régulateurs, ses jours sont comptés et sa survie dans un bureau de préfecture, au sein du ministère de l'intérieur permettra aux historiens d'en mesurer les traces.

### Tarissement des recrutements JEP, mutation des missions

Depuis 2002, les concours de recrute-

ments se sont réduits significativement. La « table ronde » sur l'emploi et les métiers avait conclu à la nécessité d'anticiper les départs massifs à la retraite des années 2005-20015 consécutif au baby-

boom CEPJ de 1981 et 1982. Les gouvernements en ont décidé différemment, limitant les recrutements à la portion congrue. On arrivera même à une année blanche symbolique en 2007 puisque les reçus au concours exsangue organisé à l'automne ne se verront installés qu'en 2008. Les personnels JEP, au nombre de 1 100 il y a une vingtaine d'années ne sont plus que 600 en activité réelle dans les services et établissements. Dans moins de dix ans la moitié d'entre eux sera en retraite. L'avenir n'est pas préparé !

Quant aux spécialités ouvertes, elles sont taillées sur mesure, à partir de ce que les lobbies qui tiennent ce ministère désirent, vidées de leur substance technique et pédagogique. On passe le concours dans une spécialité pour se voir ensuite confier des tâches protéiformes de gestion du quotidien dans un service aux ordres de la Préfecture.

Que sont nos missions devenues ? Si vous saviez, elles sont ténues... Le conseil, la formation, l'expérimentation, la recherche constituent le substrat essentiel de ce qui a justifié la création du corps de

fonctionnaires d'Etat des CEPJ, hérité des conseillers techniques et pédagogiques. L'esprit moderne, branché carrière, veut désormais que le concept de mission se confonde avec celui de programmes (loftiques ou non). La mission peut être un jour de placer du dispositif, un autre d'aller « porter un dossier » en préfecture ou auprès d'une collectivité, un autre de prodiguer des conseils ou de dresser pompeusement des expertises dans des domaines variés indiqués par la hiérarchie, puis de contrôler/visiter un centre de loisirs, ensuite de renseigner des tableaux et enquêtes marqués par un caractère où l'urgence ne cède rien à la précipitation. Peut-on parler de métier ? Peut-on parler de missions ? Peut-on même parler de cadre d'emploi ?

Quand on est un tâcheron titulaire de cadre A.

### Affirmer la mission éducative et de formation du ministère La dimension technique et pédagogique JEP et APS

La FSU, par le biais de ses syndicats, estime que seule la reconnaissance authentique – en premier lieu par le ministre et son administration centrale – de la mission éducative complémentaire à l'école, dans son caractère national et républicain, est de nature à justifier l'existence d'un ministère « jeunesse et sports ».

Nous n'invitons pas à des défenses corporatives de pédagoges face à un encadrement deus ex machina. Nous sommes en résistance pour que ce ministère, parce qu'il a une fonction éducative, cesse de tenir des discours sur le « lien social » sans rapport avec ses pratiques de guichet, qu'il cesse de transformer ses cadres techniques en grouillots et se fixe de l'ambition en matière d'émancipation individuelle et collective sans transférer cette compétence aux seules collectivités.

# Reconstruire et revaloriser la filière ATOS

**La FSU revendique le maintien des personnels administratifs et ouvriers de l'éducation nationale au MJSVA. Mais cette filière, principalement composée d'agents des catégories C et B est particulièrement mise en danger par l'affaiblissement des salaires, les recrutements précaires et les destructions d'emplois TOS.**

## Salaires du C et du B : reconstruire les grilles

Les mesures actées en janvier 2006 dans un mauvais protocole d'accord signé par trois organisations syndicales minoritaires sont limitées et très en deçà des besoins. En catégorie C, la création du 11ème échelon, a un effet limité par la dégradation de la valeur du point d'indice. En catégorie B, la grille indiciaire type subit le même tassement que celui observé en catégorie C. Les contre parties du volet social sont dérisoires à côté des besoins ressentis. Face à un gouvernement qui n'a pas cessé d'affirmer que les mesures salariales et sociales des fonctionnaires seraient financées par la diminution de l'emploi, la FSU et ses syndicats plaident pour une forte réévaluation du point d'indice et une reconstruction des grilles salariales du C et du B.



**En matière de régimes indemnitaires** des ATOS, la FSU a refusé de dissocier le dossier des TOS de celui des personnels administratifs. La FSU est constamment intervenue pour que ces deux catégories de personnels voient ensemble leurs régimes indemnitaires revalorisés sur ceux qui font référence à l'éducation nationale. La satisfaction

intervenue pour les personnels administratifs n'est pas à mettre au compte d'une seule organisation maniant la



pétition catégorielle mais à l'actif d'actions et d'interventions diversifiées. Cela étant, la FSU estime qu'il faut intégrer ces indemnités aux salaires dans le cadre de la refonte des grilles de rémunération.

## Emploi : reconstruire l'emploi TOS des établissements, créer des postes dans les services

L'emploi TOS est en train de disparaître du MJSVA. Nous affirmons qu'il faut le reconstituer et mettre un terme aux externalisations, donc privatisations, qui ont deux effets néfastes pour les établissements. Si l'Etat fait l'économie des salaires et retraites d'un côté, de l'autre les coûts permanents de gestion supportés par les établissements sont au-dessus des moyens des CREPS. Ces derniers ont souvent recours à des emplois précaires, avec des temps partiels contraints, créant de nouvelles situations de pauvreté chez les salariés. Les salaires en dessous de mille euros ne sont pas rares au MJSVA ! La FSU se bat non seulement pour assurer dans un premier temps la stabilisation de l'emploi via

des contrats à durée indéterminée mais surtout à envisager leur transformation ultérieure en postes de fonctionnaires d'Etat.

L'emploi administratif est insuffisant. Il faut recréer des postes. Les pénuries administratives sont masquées par une certaine confusion des tâches au sein des services, ou parfois n'importe qui fait un peu le n'importe quoi voulu dans le moment... La FSU et ses syndicats rappellent l'attachement à ce que les personnels administratifs soient identifiés dans leurs métiers et compétences, dans des corps de l'éducation nationale, avec les garanties statutaires qui y sont liées. Nous plaillons pour l'abrogation définitive d'un système de notation aussi injuste qu'infantilisant, mis en place avec des complications syndicales inacceptables.



**La FSU s'est battue pour la RTT**, afin que les ATOS ne soient pas les din-dons d'une triste farce où de la flexibilité s'ajoutait à des rognures de congés ! Nous demeurons encore et toujours vigilants sur ce dossier épineux car un acquis (même discutable) n'est jamais définitif. Nos actes, nos votes au CTPM, CTPR et CTPC sont témoins de notre détermination.

## Voter pour la FSU et le SNEP c'est :

- **Etre représenté et défendu** par des collègues très attachés à une certaine déontologie du fonctionnement paritaire comprenant l'équité, l'égalité de traitement, la transparence des opérations, et sachant résister aux pressions administratives.

- **Avoir l'ambition de redonner au sport son éthique, sa fonction sociale et éducative.**

Les résultats sportifs des équipes de France montrent que le système français de haut niveau est opérationnel. Il doit être conservé et renforcé dans le cadre d'une politique gouvernementale volontariste.

Pour autant, sous l'emprise de l'argent, des multiples dérives se développent et mettent en cause l'éthique et la fonction éducative et sociale du sport.

Le MJSVA, par le renforcement de ses missions de service public, doit jouer tout son rôle dans la lutte contre les dérives pour assurer le développement du sport sous toutes les formes de pratiques : sport pour tous, sport loisir, sport santé, sport de haut niveau, accès des handicapés aux pratiques sportives...

Pour ce faire, il faut augmenter le nombre de professeurs de sports et renforcer les fonctions pédagogiques et compétences techniques sur le terrain, au plus proche de l'utilisateur.

- **Demander une augmentation immédiate du budget du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA)**, pour qu'il soit porté à 1% du budget de l'Etat afin que des politiques dynamiques et ambitieuses se mettent en place, avec des moyens humains et financiers conséquents.

Depuis 20 ans, un millier d'emplois a été supprimé au ministère des sports, dont 80% dans le secteur sport. D'importants départs en retraite vont intervenir chez les collègues. Le MJSVA doit envisager le recrutement de 1500 professeurs de sport avec un plan prévisionnel de recrutement sur plusieurs

années pour répondre aux départs et aux besoins du service public.

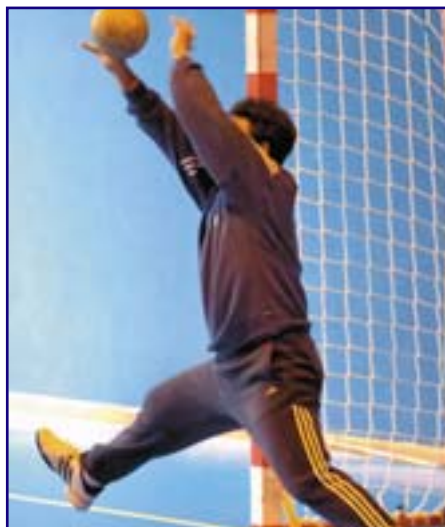
Un plan pluriannuel de rénovation des établissements et de l'INSEP, pris intégralement en charge par l'Etat, doit être décidé avec une augmentation des crédits de fonctionnement et d'investissement.

- **Affirmer notre volonté de renforcer le service public du sport.**

Ce qui passe par :

- **l'arrêt de l'externalisation et de la privatisation de fait** d'un certain nombre de missions et services : restauration, entretien, gestion des personnels à travers l'outil Sirhano confié à une entreprise privée

- **le maintien en l'état du maillage des services territoriaux** afin que le service public dans le domaine du sport



soit au plus près de l'utilisateur. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme administrative territoriale de l'Etat (RATE), nous souhaitons que les services déconcentrés se retrouvent dans le pôle qui leur permettra au mieux d'exprimer leurs compétences en terme de formation et d'éducation dans le domaine des APS.

- **le soutien aux établissements et la formation.** Actuellement, il existe en France deux services publics de formation (SPF) dans le domaine du sport, celui du MJSVA assuré par son réseau

d'établissements sans oublier les services associés et celui du ministère de l'éducation nationale et de la recherche (MENR), anormalement concurrents, notamment sur les diplômes de niveau III et II CEREQ. Le SNEP a toujours combattu cette concurrence au profit d'une complémentarité des services publics, avec une répartition harmonieuse des compétences au niveau local.

- Le maintien des missions d'un établissement relevant du MJSVA qui, pour le SNEP, sont : la formation initiale, la formation professionnelle, le haut niveau, sport et handicap, la santé, la recherche et le développement.

Nous souhaitons que les établissements ne fonctionnent plus comme des centres d'hébergements devant s'auto-financer, mais qu'ils soient les fleurons du MJSVA exhibant tout le savoir faire en terme d'expertise, de formation et de haut niveau, en leur donnant les moyens humains et financiers de fonctionner. La formation aux métiers du sport doit rester une priorité, gérée dans les établissements ( et les SAF) et par les personnels.

- **Assurer la défense des missions, la reconnaissance de la professionnalité des personnels et l'amélioration des perspectives de carrière et de pouvoir d'achat pour tous.**

C'est :

- une pleine reconnaissance du métier de professeur de sport en valorisant les missions techniques et pédagogiques de terrain, pour être au plus près de l'utilisateur et participer à la promotion du sport de masse, de haut niveau, mais également pour impulser de nouvelles dynamiques au tissu associatif sportif.

- Demander l'avancement unique comme solution à la discrimination actuelle dans l'avancement de carrière

- L'augmentation du pouvoir d'achat des agents, sachant que depuis 1982, celui du point de la fonction publique a perdu 23% en net et près de 6% depuis 2000, - La revalorisation de nos métiers.